

**PREAVIS
de la Municipalité
au Conseil communal**

No 21 / 06.2023 – Finances

Objet : Gestion et comptes 2022

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité a le plaisir de vous présenter les comptes 2022, qui affichent un résultat positif.

Avant les écritures de bouclement, l'excédent de revenus est de **CHF 1'620'093.59** alors que le budget prévoyait un excédent de charges de **CHF 117'662.00**.

Avec les prélèvements sur les fonds de réserve de **CHF 31'232.88**, cet excédent de revenus nous permet d'effectuer des attributions aux fonds de réserve et aux financements spéciaux pour un excédent de **CHF 895'009.44**, des amortissements financiers pour un montant de **CHF 95'831.34** et des amortissements supplémentaires pour un montant de **CHF 595'990.02**.

Le solde de **CHF 2029.91** représente le bénéfice net après répartition. Il est transféré au compte capital qui s'élève ainsi à **CHF 1'017'287.92**.

Nous soumettons à votre approbation ces chiffres, ainsi que le rapport sur les comptes et la gestion de l'année 2022 qui vous a été remis avec l'ordre du jour.

Nous avons rendu compte à la Commission de gestion et des finances de l'emploi qui a été fait de la compétence municipale en cas de dépenses imprévisibles et exceptionnelles ainsi que des autorisations générales de statuer et de plaider, que le Conseil nous a déléguées. Nous avons également rapporté de la gestion administrative de l'année et de la gestion des biens communaux.

Par ailleurs, les comptes 2022 ont fait l'objet d'un rapport détaillé et d'une analyse financière de la part de notre organe de révision, M. **Nicolas Despont** de la société

Fidurev, agréé par l'Autorité de surveillance des finances communales. Il en ressort notamment que **la comptabilité est tenue correctement et avec exactitude**.

Conclusions

Au vu de ce qui précède et conformément aux dispositions légales en la matière, la Municipalité vous invite à prendre la décision suivante :

Le Conseil communal d'Etagnières

après avoir pris connaissance des comptes 2022, du préavis de la Municipalité, vu le rapport de la Commission de gestion et des finances, et considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide

- 1) d'accepter la gestion et les comptes 2022 ;
- 2) de prendre connaissance des autres éléments du rapport sur les comptes de l'année 2022, notamment du tableau des dépenses d'investissements, du tableau des flux de trésorerie et autres éléments financiers ;
- 3) de donner décharge à la Municipalité de sa gestion ;
- 4) de relever la Commission de gestion et des finances de son mandat.

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 15 mai 2023 et soumis à l'approbation du Conseil communal du 22 juin 2023.

Au nom de la Municipalité d'Etagnières

Le Syndic



P. Favre



La Secrétaire



E. Thomet

Etagnières, le 22 juin 2023



**COMMUNE D'ETAGNIERES
COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES**

RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES

Objet: Gestion et comptes 2022

N° 21/06.2023 – Finances

Monsieur le Président,
Mesdames & Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission de gestion et des finances, représentée par Messieurs Karim Marlève, Jean-Pierre Martin, Alexis Bruttin et Astrit Gashi, s'est réunie le 15 mai 2023 avec notre Syndic et municipal en charge des finances, M. Pascal Favre, afin de recevoir des explications et précisions sur le préavis de la Municipalité en lien avec ce rapport.

Cette même délégation a rencontré la semaine suivante, le 22 mai 2023 notre boursier communal, M. Gérard Bottini afin de recevoir des explications sur les comptes du dernier exercice et d'examiner, par sondage, diverses pièces comptables. Nous le remercions pour sa collaboration et la bonne tenue de ces documents.

Lors de notre entrevue avec notre municipal des finances, celui-ci nous a tout d'abord commenté le rapport sur la gestion de l'exercice 2022 avant que nous ne passions en revue les comptes du dernier exercice. Alors que nous pensions avoir à faire à une année difficile post-COVID, force est de constater que nous terminons l'année 2022 avec un excédent de revenus de CHF 1'620'093.59 alors que le budget prévoyait un excédent de charges de CHF 117'662. --. Nous ne pouvons que féliciter notre Municipalité pour cet excellent résultat. Ces bons chiffres nous permettent ainsi d'effectuer des attributions aux fonds de réserves ainsi que des amortissements supplémentaires qui nous fourniront plus de marge de manœuvre pour les dépenses d'infrastructures dans les années à venir. Le bénéfice net final de CHF 2'029.91 vient augmenter le solde du compte-capital qui se monte dorénavant à CHF 1'017'287.92.

Ces excellents résultats sont en grandes parties dus à une hausse significative des revenus (recettes fiscales, donation/succession). Les revenus ayant augmenté plus rapidement que les charges. En effet, en 2021 nous avons perçu environ CHF 2.665 Mio de revenus sur les personnes physiques. En 2022 les mêmes impôts ont rapporté 2.935 Mio alors que nous budgétisions un montant de CHF 2.7Mio. A ce montant de 2.935 Mio il faut ajouter un impôt sur le bénéfice et le capital lui aussi en hausse ainsi qu'un impôt unique sur les successions et donations de 556'775.-

Les charges de personnel sont restées relativement stables, celles des Biens, services et marchandises ont augmenté de 23.5% (718'826 en 2021 et 887'779 en 2022). Les intérêts passifs, Dédommagements à des collectivités publiques et subventions accordées étaient stables.

Les Amortissements et Attributions aux financements spéciaux ont pu être augmentés grâce aux augmentations de revenus.



**COMMUNE D'ETAGNIERES
COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES**

La Commission de gestion et des finances constate avec satisfaction que notre Municipalité continue à tout mettre en œuvre afin de nous présenter des comptes bien équilibrés et rembourser nos dettes en prévision des importants investissements à venir. Nous ne pouvons que les en remercier et les incitons à poursuivre sur cette voie,

Compte tenu de ce qui précède, la Commission de gestion et des finances vous propose :

- d'accepter la gestion et les comptes 2022
- de prendre connaissance des autres éléments du rapport sur les comptes de l'année 2022, notamment du tableau des dépenses d'investissements 2022,
- de donner décharge à la Municipalité de sa gestion
- de relever la Commission de gestion et des finances de son mandat

Etagnières, le 23 mai 2023

Au nom de la Commission

**Karim Marlève
Président**

**Jean-Pierre Martin
Vice-Président**

**Alexis Bruttin
Membre**

**Astrit Gashi
Suppléant**